



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 18 juin 2020

Objet de la délibération

**INSTANCES EXTERIEURES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix huit juin deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, André HARTEREAU, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Michèle LE BAIL, Pierre-Yves LE BOUDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Julian PONDAVEN, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CACLIN Peggy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2020.06.006

INSTANCES EXTERIEURES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : André HARTEREAU

Monsieur le Maire expose que l'article L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'il appartient à l'assemblée délibérante de désigner en son sein des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les conditions prévues par les textes régissant ces organismes, étant précisé qu'il peut être procédé à tout moment à leur remplacement dans les mêmes formes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-23

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 8 juin 2020,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **DESIGNE** les élus figurant ci-dessous pour le représenter au sein des instances extérieures où la Ville dispose de sièges.

ASSOCIATIONS LOCALES HENNEBONTAISES	
Office Municipal des Sports	1 – Philippe PERRONNO 2 – Martine JOURDAIN 3 – Nadia SOUFFOY 4 – Christian LE BOULAIRE
Conseil d'Administration d'Hennebont Patrimoine	Monsieur le Maire Président d'Honneur 1- Frédéric TOUSSAINT 2- Tiphaine SIRET 3- Anne-Laure LE DOUSSAL 4- Peggy CACLIN 5- Pierre-Yves LE BOUDEC 6- Christian LE BOULAIRE
Comité des Jumelages	1 – Claudine CORPART 2 – Lisenn LE CLOIREC 3 – Nadia SOUFFOY 4 – Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ 5 – Michèle LE BAIL
ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE	

Union des Villes d'Art et d'Histoire et Villes Touristiques Associées	Titulaires : 1 - Frédéric TOUSSAINT 2 – Anne-Laure LE DOUSSAL Suppléants : 1- Tiphaine SIRET L2- Claudine CORPART
Cap Autonomie Santé	Titulaire : Michèle DOLLÉ Suppléant : Catherine JULÉ

CVS - Conseil de Vie Sociale EHPAD USLD/EHPAD Kerlivio	Titulaire : Yves DOUAY Suppléant : Michèle DOLLÉ
CVS - Conseil de Vie Sociale EHPAD La Colline	Titulaire : Marie-Françoise CÉREZ Suppléant : Michèle DOLLÉ
Conseil d'Administration ESAT Alter Ego	Titulaire : Catherine JULÉ Suppléant : Michèle DOLLÉ
Comité d'Etablissement du Foyer Prat Izel	Titulaire : Marie-Françoise CÉREZ Suppléant : Michèle DOLLÉ
Comité d'Etablissement des Lavandières	Titulaire : Marie-Françoise CÉREZ Suppléant : Michèle DOLLÉ

DIVERS	
Référent Sécurité Routière	Titulaire : Jacques KERZERHO Suppléant : Stéphane LOHÉZIC
Copropriétés	Titulaire : Stéphane LOHÉZIC Suppléant : Thierry FALQUERHO

Organismes extérieurs et LORIENT AGGLOMERATION	
Commission d'évaluation transferts charges Lorient Agglomération	Titulaire : Stéphane LOHÉZIC Suppléant : Pascal LE LIBOUX
AUDELOR	Titulaire : Pascal LE LIBOUX

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU